

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 18 mars 2021**

DELIBERATION N°10/2021 - Budget principal

Objet : Cotisation 2021 au PETR et population de référence

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 09 mars 2021

Secrétaire de séance : Bernard PAGES

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	×
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	×
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre	×	SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	×
HARRIS	Anne	×	SCHOMAECKER	Denise	×
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×	CHAZALLET	Patrice	×
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	×
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Délégués excusés en cours de séance : 1 (suppléant non votant)

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

A noter – pour la Cdc des Portes Entre-deux-Mers, suppléante ayant pris part au vote : Denise SCHOMAECKER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20210318-10-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant le vote du budget principal 2021.

Considérant que la population de référence prise en compte pour le calcul de la cotisation annuelle des Communautés de communes est la population INSEE, il s'agit de la population totale légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier et actualisée chaque année.

Considérant la cotisation par Communauté de communes en 2021 est de 3,10 euros par habitant.

Considérant qu'une nouvelle prospective financière sera réalisée en 2021

	Population 2021	Cotisation 2021 3,10€/hab.
CDC du Secteur de Saint-Loubes	27 867	86 387,70 €
CDC des PE2M	21 828	67 666,80 €
CDC des Coteaux Bordelais	20 329	63 019,90 €
CDC du Créonnais	17 803	55 189,30 €
CDC des Rurales E2M	16 804	52 092,40 €
TOTAL GENERAL	104 631	324 356,10 €

*Population légale Insee au 01 janvier 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** la cotisation des Communautés de Communes à 3,10 euros par habitant.
- **de valider** comme population de référence, la population totale légale Insee en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 18 mars 2021

Le Président,




Alain MONGET